

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 372

Artikel: La manifestation féminine pour la remise solennelle des pétitions à la Conférence

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260578>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêis de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie NICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 5.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espacement :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

La paix viendra aussi certainement
que le soleil continuera à se lever de-
main, mais personne ne peut dire au-
jourd'hui quand, comment, par quel
pays, par quel grand homme d'Etat
elle viendra. Peut-être sera-ce par les
femmes ? N'est-ce pas Maud Royden
qui a dit : « Ne prêchons plus la patience
aux femmes, l'outil que nous devons
prendre en main, c'est l'impatience. »

Conduites par l'impatience, allez,
mes sœurs, à Genève, et sachez exiger.

Carrie CHAPMAN CATT.

La Conférence du Désarmement

Genève, 2 février 1932.

Dans la fin d'après-midi rougeoyante de
cette claire journée d'hiver, les cloches, toutes
les cloches de la ville, et surtout la voix pro-
fonde de la Clémence, ont rappelé au passant
hâlé et frileux l'heure grave qui sonnait. Et
devant une salle bondée d'auditeurs debout,
encadrant les délégués, sous l'éclair électrique
des photographes et des cinémas, la Confé-
rence, la fameuse Conférence du Désarme-
ment s'est ouverte.

Elle s'est ouverte, quoiqu'on ait annoncé, et
combien de fois depuis des mois, et hier en-
core, son ajournement. Elle s'est ouverte,
malgré les défaitistes et les sceptiques, malgré
les adversaires qui ne sont que ceux auxquels
profitent les œuvres de guerre. Elle s'est ou-
verte à une heure tragique, certes, et alors que
là-bas en Extrême-Orient crépitaient les mitrail-
leuses et éclataient les bombes ; et il était d'une
singulière ironie pour celle qui écrit ces lignes
de se trouver par le remous de la foule en
plein milieu de journalistes orientaux, japo-
nais ou chinois... Elle s'est ouverte, elle a
lieu.

Et il faut qu'elle ait lieu, si sombres que
soient les auspices, et si chargé que soit l'hor-
rizon. Car nous ne pouvons partager le point
de vue de ceux qui disent que, parce que l'on
se bat, la Conférence du Désarmement a
perdu toute sa raison d'être : c'est en temps
de fièvre et non pas de santé que le malade
a besoin du médecin. Ce qui se passe en Ex-
trême-Orient montre, prouve la nécessité de
renforcer l'armature de la paix créée il y a
douce ans bientôt, et si tragiquement mise à
l'épreuve maintenant, et c'est justement parce
qu'elle se révèle insuffisante, ou que les hom-

mes chargés de veiller à son maintien faiblis-
sent et s'arrêtent en chemin, qu'il faut, et
d'autant plus, œuvrer activement pour la paix.
Or la paix, qui n'en est persuadé actuelle-
ment ? la paix viendra par le désarmement.
Limitation, progression, étapes graduées, nous
sommes d'accord, pour tenir compte de la
psychose des peuples, mais désarmement
comme but essentiel, comme facteur primor-
dial de la paix.

Et c'est pourquoi nous voudrions demander
aujourd'hui à toutes nos lectrices, et dans ce
numéro spécialement consacré à la Confé-
rence, de nous aider de leur concours dans
cette œuvre de foi. De foi dans un succès
final, qui sera loin sans doute d'être aussi
complet que celui que nous souhaitons, mais
auquel nous pouvons contribuer chacune de
nous pour notre part, car chacune, nous som-
mes une parcelle de cette opinion publique
qui ignore trop souvent sa force, mais dont
les sursauts d'indignation et les élans d'espé-
rance pourraient être invincibles si nous le
voulions. Si chacune de nous veut lutter con-
tre le scepticisme desséchant, contre la crédu-
lité dangereuse, veut se persuader que quoi
que ce soit qui soit obtenu, que le fait seul
que la Conférence se soit réunie, constitue un
progrès sur l'état de choses précédent, si
chacune de nous réalise ainsi se part de res-
ponsabilités dans l'heure très grave que vit
notre civilisation, et si chacune de nous fait
ainsi tout simplement son devoir... le monde
ne sera pas transformé, mais ce point fixe,
solide, lumineux, dont parlait le poète, et au-
tour duquel pouvait se cristalliser l'univers,
nous aurons travaillé à le constituer.

E. Gd.



Bertha von SUTTNER
l'auteur de « Bas les Armes »
à qui va notre pensée en ces
journées

(Voir article page 10)

Cliché Conseil International des Femmes.

Lire en 2^{me} page :

J. GUEYBAUD : La collaboration des femmes à
l'organisation de la paix.
Mémoire du Comité des organisations féminines
internationales pour le Désarmement.

En 3^{me} et 4^{me} pages :

Les femmes déléguées à la Conférence du
Désarmement.

E. Gd : Nos prud'femmes genevoises. (Liste des
femmes élues aux élections du 30 janvier
1932.)

Congrès International des Femmes méditerranéennes. — Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton :

Jeanne VUILLIOMENET : Une femme précurseur
de l'idée du désarmement : Bertha von Sutt-
ner.
Autour de la Conférence.

La Manifestation féminine pour la remise solennelle des pétitions à la Conférence

Quand ces lignes paraîtront, cette manifesta-
tion, d'abord envisagée pour le 11 février,
puis brusquement décidée par M. Henderson
lui-même pour le samedi 6 février, sera sur
le point d'avoir lieu. Il ne sert donc plus à
rien d'en donner le programme, alors qu'il
nous est d'autre part impossible d'en publier
le compte-rendu. Nous n'y pouvons rien.

Disons cependant que, vu d'une part l'im-
possibilité d'organiser un cortège, d'autre
part le temps froid qui forcerait à abrégé
une cérémonie en plein air, les organisat-
rices se sont arrêtées au projet suivant :
les pétitions partiront du Palais Eynard pour
être déposées au Bâtiment Electoral, siège
des assemblées plénières de la Conférence.
Pendant qu'entreront avec elles les déléga-
tions féminines chargées de les remettre
solennellement au Président, toutes celles qui
les auront accompagnées à travers les Bas-
tions sont convoquées à la Salle de la Réfor-
mation, qui doit être pleine à craquer
de femmes et de jeunes filles, car c'est là
qu'aura lieu la véritable manifestation fémi-

nine en faveur de la paix. C'est là aussi que
viendront en toute hâte les délégations fémi-
nines, si tôt les pétitions remises à la Confé-
rence, faire tout chaud le récit de cette céré-
monie. C'est là que seront prononcés les
grands discours, encadrés de chœurs d'en-
fants, et c'est là qu'on sentira battre, dur-
ant ces quelques heures, le pouls du monde
féminin pour la paix. Deux mille femmes
en tout cas peuvent trouver place à la
Salle, si populaire et si connue à Genève, de
la Réformation, mais deux mille femmes qui
en représenteront des milliers, des millions
d'autres, et dont les pensées, comme un fluide
magnétique, viendront, de tous les coins du
monde, soutenir leur volonté de paix.

Nous regrettons beaucoup de nous être
trouvées, du fait de la date de notre par-
ution, dans l'impossibilité de faire auprès de
nos lectrices et par leur intermédiaire, toute
la propagande possible pour cette manifesta-
tion si importante. Notre consolation est de
penser que tout, presse quotidienne, télégra-
phe, téléphone, Radio, a été mis en œuvre
pour les atteindre, et nous aimons à croire
que nombreuses seront celles qui, lorsque ces
lignes leur tomberont sous les yeux, seront
déjà toutes prêtes, chapeau sur la tête, pour
aller se joindre à la foule féminine sur la-
quelle nous comptons samedi prochain.

Désarmement et Sécurité

(Suite et fin.)¹

C'est ici, en effet, le point central du débat.
La sécurité n'est pas, comme on le croit trop
souvent, une affaire d'organisation matérielle.
C'est une question d'ordre psychologique. Même
dans les Etats les mieux organisés et les mieux
policiés, les citoyens ne sont pas en sécurité. Ils
sont à la merci d'un automobiliste maladroit,
d'une tuile qui tombe d'un toit, d'un apache au
coin d'une rue, d'un fou échappé. Cependant,

¹ Voir le précédent numéro du Mouvement.

nous nous croyons en sécurité, et par cela seul
nous y sommes, nous circulons sans terre et
sans armes. Si nous apercevions à chaque coin
de rue un agent de police aux aguets, nous au-
rions au contraire une peur affreuse d'un dan-
ger inconnu, et bientôt n'oserions plus sortir. Il
en est de même pour les peuples. Le seul moyen
de leur ôter la peur, génératrice de toutes les
folies, c'est de leur persuader qu'ils sont en sé-
curité. Le premier geste à faire pour cela est
de commencer le désarmement. Ce sera le geste
libérateur et significatif. Les peuples ne croiront
plus qu'à ce geste-là. On leur a donné le Pacte
de la Société des Nations, les multiples déclara-
tions de l'Assemblée et du Conseil, les accords
de Locarno, le Pacte Briand-Kellogg et la mise
de la guerre hors la loi ; ils ont l'acte général
d'arbitrage, les commissions de conciliation, l'im-
mense réseau des traités bilatéraux, les expé-
riences du Conseil, qui a non seulement réglé des
conflits dangereux, mais arrêté des agressions
commencées. Néanmoins on entend répéter conti-
nuellement que les traités sont des « chiffons
de papier » et les réussites pacifiques d'heureux
hasards. Ce serait à désespérer. Le seul moyen
d'établir la sécurité dans les esprits, c'est de la
part des gouvernements de démontrer la dimi-
nution de leurs craintes en commençant à désar-
mer.

D'ailleurs, je suis loin d'être pessimiste. La
limitation des armements est une des choses qui
viennent avec la certitude de la nécessité. Je me
souviens encore d'une époque pas très lointaine,
celle des conférences de La Haye en 1899 et en
1907, où l'on parla pour la première fois de
limiter les armements. En 1899, la méfiance était
telle à l'égard des ouvertures du tsar Nicolas II
que le comte Mouraviev dut ajouter à sa pre-
mière circulaire sur les moyens d'organiser la
paix, l'arbitrage, ce qui était bien naturel, et la
réglementation des loix de la guerre, ce qui pou-
vait paraître paradoxal.

En 1907, l'affaire fut plus chaude. L'Allema-
gne imbuë de l'idée de souveraineté, folle d'orgueil
et poussée déjà par les militaristes, déclara se
refuser à toute négociation de ce genre, et mena-
ça la Conférence d'un éclat dangereux. Il fallut
déléguer le professeur de Martens de capitale
en capitale pour préparer au projet de désarmement
un enterrement de première classe. Les obsèques
furent d'ailleurs somptueuses. Enfin, en 1911 lorsque
le gouvernement anglais, désireux d'éviter un conflit
qui s'annonçait déjà, envoya Lord Haldane à Berlin pour
tenter une limitation des armements navals, on lui répondit

que l'avenir de l'Allemagne était sur l'eau. Scapa
Flow ne signifie pourtant pas que cet avenir soit
aujourd'hui définitivement submergé. L'armée de
Guillaume II était soi-disant invincible, comme la
grande armée de Napoléon. Elle a eu le même
sort. Toutes les armées auront le même sort.
Mais il est démontré aujourd'hui que la guerre
sera désormais aussi désastreuse pour les vainqueurs
que pour les vaincus. C'est pourquoi
les gens convaincus, c'est-à-dire les gouverne-
ments, ont déclaré que puisqu'elle ne pouvait plus
servir à rien, il était préférable de la reléguer
au magasin des accessoires. Et ils ont écrit l'ar-
ticle 8 du Pacte de la Société des Nations, en
vertu duquel ils reconnaissent que le maintien
de la paix exige la réduction des armements
nationaux au minimum compatible avec la sécu-
rité nationale et l'exécution des sanctions.

S'il en est ainsi, si cette limitation ou ce
désarmement sont nécessaires au maintien de la
paix qui est le but de toute société humaine, le
désarmement est devenu un devoir juridique. Ce
n'est pas une affaire de « souveraineté ». Le
Conseil doit le réaliser. Nul Etat ne peut s'y
dérober sans manquer à ses obligations et saper
les fondements des traités mêmes qu'il prétend
défendre.

Quelle serait d'ailleurs la conséquence de ce
manquement des gouvernements aux obligations
des traités ? Ce serait le réarmement fatal, pro-
chain, imminent, de ceux des Etats qui ont déjà
désarmé par les traités de paix. Nul ne saurait
l'empêcher, car moralement et même juridique-
ment ces Etats auraient des arguments extrême-
ment forts à faire valoir pour reprendre leur
liberté.

Le préambule de la partie V du traité de Ver-
sailles qui prévoit la délimitation de l'Allema-
gne, spécifie en propres termes que l'Allema-
gne accepte ses obligations en vue de rendre
possible la préparation d'une limitation géné-
rale des armements de toutes les nations. Or, s'il
en est un principe juridique bien établi, c'est qu'une
situation juridique ou un ensemble d'obligations
n'a de valeur et ne peut durer que pour autant
qu'il corresponde au but en vue duquel il a été
établi. Le jour où ce but disparaîtrait, le jour
où il serait démontré que les autres Etats ne
veulent pas du désarmement ou ne peuvent pas
le réaliser, l'Allemagne serait fondée à réarmer
et n'hésiterait pas à le faire. Alors, de deux
choses l'une, ou bien on la laissera faire, et la
course aux armements recommencera, avec comme
aboutissement la guerre ; ou bien on essaiera
de l'en empêcher par la force, c'est-à-dire par